



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-97**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210406-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DIRECTION DES SPORTS - MODIFICATION DE LA TARIFICATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR LE SALON DES SPORTS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Sports

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : DIRECTION DES SPORTS - MODIFICATION DE LA TARIFICATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR LE SALON DES SPORTS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°DL.2021-949 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021, le recueil des tarifs et droits divers des services publics a été adopté pour une application au 1^{er} janvier 2022.

La grille tarifaire adoptée portant sur la thématique « Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal » gérée par la Direction des sports, titre I Salon des sports correspond à la mise à disposition d'emplacements pour le Salon des sports organisé chaque année par la Direction des sports lors du premier week-end du mois de septembre sur une durée de deux jours jusqu'à présent.

Or, compte tenu des retours d'expérience de ces dernières années et des enquêtes de satisfaction menées auprès des participants, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adapter la durée du Salon des sports en l'organisant sur une seule journée, le premier samedi du mois de septembre, en optant pour une plage horaire plus importante et en multipliant les animations festives.

En effet, le Salon des sports restant l'événement incontournable de la rentrée sportive pour les familles, les sportifs et les acteurs du sport aixois, cette organisation sur une seule journée permettra de répondre à la fois aux besoins des familles mobilisées dans le même temps sur la

rentrée scolaire, mais aussi aux difficultés qu'ont les exposants, pour la plupart des associations sportives, à mobiliser des bénévoles pendant deux jours et enfin, aux contraintes de gestion des services, notamment en matière de gestion des plannings de travail et des heures supplémentaires de dimanche.

Cette organisation nécessite donc de modifier le contenu de la grille tarifaire validée le 15 décembre 2021 portant sur la thématique « Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal » gérée par la Direction des sports, titre I Salon des sports, de la façon suivante :

DIRECTION SPORTS_SALON DES SPORTS

Mise à disposition d'un espace sous tente de 9 m² (3x3m) incluant une table, deux chaises et un branchement électrique

- Associations sportives aixoises ou justifiant d'une activité sportive à Aix-en-Provence : 150 € TTC
- Associations sportives non aixoises : 264 € TTC
- Sociétés commerciales : 402 € TTC
- Établissements publics, services de l'État : 0,00 € Gratuit

Cette tarification annule et remplace l'ensemble de la grille tarifaire relative au Salon des sports 2022.

En conséquence, compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** la grille tarifaire de la location d'emplacements pour le salon des sports adoptée par la délibération n°DL.2021-949 du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 ;
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

DL.2022-97 - DIRECTION DES SPORTS - MODIFICATION DE LA TARIFICATION RELATIVE
À LA MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR LE SALON DES SPORTS DE LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

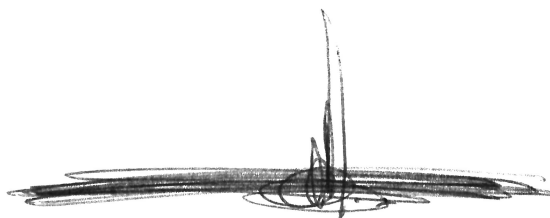
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»